

*Les subsides*

Il faut absolument que nous établissions que les règles qui s'appliquent depuis des années à nos dossiers sur papier s'appliquent aussi à nos dossiers informatisés. Je vous demande d'examiner cette question, monsieur le Président; mon personnel, celui du député de Churchill et celui du député de Kamloops—Shuswap ainsi que nous-mêmes sommes disposés à vous fournir tout renseignement supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Enfin, la question n'est pas de savoir pourquoi le programme a été retiré. C'est plutôt cette façon de procéder qui m'inquiète.

**M. le Président:** Dois-je comprendre que le député présentera la motion habituelle si je juge qu'il y a présomption suffisante?

**M. Angus:** Oui, monsieur le Président.

**M. le Président:** J'ai écouté bien attentivement l'intervention du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). Il y a peut-être d'autres députés qui ont des expériences semblables à signaler. Si c'est le cas, je les invite à communiquer avec mon bureau immédiatement.

Ce qui s'est produit a peut-être été fait dans la plus grande innocence, mais je vais certainement examiner l'affaire de plus près. Un dossier est un dossier, qu'il soit sur papier ou sur ordinateur. Nous constaterons, je l'espère, qu'il s'agit d'un geste innocent, mais c'est certainement une pratique inacceptable. Je ferai rapport à la Chambre le plus tôt possible.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

**M. le Président:** Conformément à l'article 78 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier.

\* \* \*

## LES SUBSIDES

### ÉTUDE DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (D)

La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski pour l'étude d'un certain poste du Budget des dépenses supplémentaire (D) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Il est résolu—Qu'une somme n'excédant pas 803 903 000 \$ soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988 pour ce qui suit: Crédit 35D—Agriculture—Céréales et oléagineux—Dépenses de fonctionnement et subventions inscrites au budget—803 903 000 \$.

**Le vice-président:** La résolution est-elle adoptée?

**M. Mayer:** Monsieur le président, nous sommes ici aujourd'hui pour étudier, au nom des agriculteurs canadiens, une mesure que le premier ministre a annoncée en décembre, à Ottawa, à la conférence sur les perspectives agricoles. Je dirai

quelques mots des circonstances qui ont entraîné la présentation de cette motion à la Chambre.

Je pense que la plupart des Canadiens savent que nous traversons une crise internationale très grave dans le domaine des grains. Les prix internationaux ont baissé radicalement au cours des trois ou quatre dernières années. Or, le Canada est un important pays exportateur. Par exemple, nous devons exporter environ 80 p. 100 du blé que nous produisons. Quand les prix internationaux s'effondrent, la situation devient donc très difficile pour les producteurs canadiens.

Par conséquent, beaucoup d'agriculteurs, surtout ceux qui produisent des céréales et des oléagineux, connaissent de graves difficultés qui se sont manifestées de diverses façons. Les prix ont diminué considérablement et même de 50 p. 100 dans certains cas, depuis deux ans et demi. Tout le monde peut comprendre ce que cela veut dire. Si nos revenus ou nos salaires avaient été réduits d'environ 50 p. 100 depuis deux ans et demi, nous nous rendrions compte des effets désastreux d'une telle situation sur la façon dont nous gérons nos entreprises ou nos ménages.

Il est évident que nous sommes dans une situation très grave. A bien des égards, il s'agit d'une guerre internationale, mais d'une guerre insidieuse et non déclarée qui fait des victimes chez les agriculteurs.

En tant que gouvernement, nous avons répondu dans trois domaines et par trois politiques différentes que nous appliquons systématiquement depuis le début de la crise. Premièrement, nous avons décidé d'appuyer notre secteur agricole. Nous l'avons fait de bien des façons. Nous avons réduit les taxes payées par les agriculteurs canadiens. Quand les prix tombent, il faut réduire les frais de production. C'est la réaction normale de n'importe quelle entreprise. Comme les taxes représentent une partie de ces coûts, le gouvernement a réduit la taxe sur le carburant agricole. Cela représente une économie de plus de 200 millions de dollars pour les producteurs de céréales et d'oléagineux depuis le début de ce programme.

Deuxièmement, le gouvernement a injecté directement des fonds. Beaucoup se souviendront qu'il y a un an, un milliard de dollars ont été accordés aux producteurs de céréales et d'oléagineux de tout le Canada grâce au Programme spécial canadien pour les grains. Quelque 30 p. 100 de cet argent a été versé aux agriculteurs avant le début de la dernière campagne d'ensemencement. Ils ont en effet reçu cet argent en février et en mars 1987. Les agriculteurs recevront les fonds dont il est question aujourd'hui à la même période sauf que c'est 75 p. 100 du total des paiements et non pas 30 p. 100 comme l'an dernier, qui leur sera envoyé en un versement initial, avant la fin de mars.

● (1130)

Il s'agit de sommes considérables. En vertu de ce seul programme, environ un milliard et demi de dollars seront accordés aux agriculteurs au cours du présent exercice financier. Il s'agit d'une aide directe sans précédent, mais nous sommes devant une situation encore jamais vue.